

Conditions Générales d'Utilisation du guide des activités de la Ville de Saint-Genis-Laval

sur www.saintgenislaval.fr

Le guide des activités en ligne de la ville de Saint-Genis-Laval sur www.saintgenislaval.fr, propose un panorama d'activités sur les thématiques suivantes :

- · Art et Culture
- · Loisirs
- · Enseignement
- · Sociale et Solidaire
- · Physique et sportive

Ces activités sont publiées par le Service communication de la ville de Saint-Genis-Laval, sur proposition des structures associatives du territoire.

La publication des activités de ces structures est soumise à l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation.

MODÉRATION

Toute activité soumise à la ville de Saint-Genis-Laval fait l'objet d'une modération à priori. Le délai de validation est variable.

Le service communication, qui assure la responsabilité de la gestion de ce guide des activités, ne publiera pas les activités dont le contenu est contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou qui reflète des prises de position violentes, racistes, révisionnistes, faisant l'apologie des crimes de guerre, injurieuses ou grossières, contraires aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ou qui enfreindraient toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

La ville de Saint-Genis-Laval se réserve le droit de ne pas publier une activité proposée, ou de la dépublier, notamment si l'activité :

- n'a pas lieu sur le territoire Saint-Genois (hors associations intercommunales),
- ne correspond pas à l'un des thèmes proposés,
- est à caractère publicitaire,
- est à caractère politique,
- ne demande pas d'adhésion à la structure qui les propose pour pouvoir y assister.

Elle peut également publier l'activité, sans l'illustration ou la photo proposée si celle-ci n'est pas conforme aux normes indiquées sur le formulaire de proposition d'activité (taille, qualité...).

Enfin elle se réserve également le droit de réécrire les éléments soumis si des fautes d'orthographe de syntaxe ou de frappe sont manifestes.

Dans un souci d'homogénéisation du site, et pour ne pas créer d'inégalité entre structures, les titres doivent également :

- Être courts (ne pas faire de phrase)
- Refléter l'activité proposée de manière simple (à titre d'exemple : Boxe ; Peinture ; Danse débutants ; Guitare ; Chant amateur ; etc.) ou correspondre au nom de l'activité présent sur votre plaquette ou site internet lorsque cela est possible.

Le service communication se réserve le droit de modifier les titres ne respectant pas ces critères.

CESSION DES DROIT

Les droits de diffusion des photos et illustrations de vos activités sont cédés à la ville de Saint-Genis-Laval. Les auteurs de ces photos et illustrations cèdent à cet effet les droits de représentation, reproduction et d'adaptation à titre gracieux. Ils s'engagent également à fournir si besoin les actes de cession des droits à l'image des personnes identifiables sur les photos et illustrations des activités. Ces droits sont cédés pour une durée de 5 ans maximum.

Les photos et illustrations pourront être utilisées sur tous types de supports institutionnels édités par la ville de Saint-Genis-Laval dans un but non commercial (support papier, site Internet de la Ville, réseaux sociaux, film...) hors affichage 4 x 3 mètres, pour une durée maximum de 5 ans.

La ville de Saint-Genis-Laval se réserve également le droit de réutiliser les informations et illustrations fournies pour la publication d'éléments sous format papier.